



# DEFENSE CONSEIL INTERNATIONAL

## CAHIER DES CHARGES

### Fourniture d'un service RSR aéroporté

#### 1. PRÉSENTATION DE DÉFENSE CONSEIL INTERNATIONAL

Opérateur de référence du ministère des armées françaises pour le transfert du savoir-faire militaire français à l'international, au profit des forces armées de pays amis de la France, DCI agit, depuis plus de 50 ans, sur tout le spectre de la défense et de la sécurité.

DCI peut se prévaloir du label « Formation armées françaises » et propose des prestations sur-mesure de Conseil, Formation et Assistance.

DCI à son siège à Paris et dispose de plusieurs sites d'implantations sur tout le territoire national. Il est également implanté à l'étranger, notamment au Moyen-Orient avec le Qatar, le Koweït, les EAU et l'Arabie Saoudite et en Asie, en Malaisie, à Singapour et en Inde.

DCI poursuit son déploiement international avec des prestations innovantes à haute valeur ajoutée en développant de nouvelles coopérations.

Pour tout complément d'information, se référer au site : [www.groupedci.com](http://www.groupedci.com).

#### 2. CONTEXTE DU PROJET

La Facilité Européenne pour la paix finance une mesure d'assistance 2024-2025 visant à appuyer la Force Multinationale Mixte (FMM) dans la lutte contre Boko Haram (BH). Les pays composant la FMM sont le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad. L'objectif global de l'action est de contribuer à la restauration d'un environnement sûr et sécurisé dans les territoires du bassin du lac Tchad touchés par BH, grâce à une coopération régionale accrue.

#### 3. DESCRIPTION DU PROJET

La maîtrise de l'information au sein de la FMM nécessite de renforcer ses capacités de renseignement, surveillance et reconnaissance aéroportées non létales. En effet, les efforts déployés par la FMM contre les groupes armés non étatiques doivent pouvoir s'appuyer sur la fiabilité du renseignement, notamment pour éviter que des populations civiles ne soient prises pour cible et pour adapter l'action de la FMM sur le terrain. Les terroristes sont des cibles qui se déplacent rapidement et qui, souvent, peuvent se mêler aux populations locales et ne réapparaître que pour frapper. Par ailleurs, l'expérience récente au Sahel montre que les terroristes trouvent refuge dans des zones vastes et souvent inaccessibles, où ils peuvent s'entraîner et préparer des opérations sans être repérés. Par conséquent, il est crucial pour la FMM de disposer d'un système RSR aéroporté capable de fournir une couverture sur l'ensemble des 4 secteurs. Le caractère décentralisé de l'environnement où ont lieu les opérations de lutte anti-insurrectionnelle nécessite impérativement que les capacités RSR soient déployées le plus avant possible sur le terrain, afin que les unités puissent rapidement exploiter les informations recueillies. Le déploiement à l'avant de ces capacités implique également d'en faire de même avec l'appui requis en matière d'analyse du renseignement, afin que les analystes puissent travailler en étroite collaboration avec le commandement des opérations. Les systèmes RSR d'appui non létaux sont

souvent le principal moyen permettant de déterminer ce qu'une unité peut ou ne peut pas faire sur le terrain, dans le respect des règles d'engagement et du droit international.

Par ailleurs, les capacités RSR aéroportées devront être intégrées au réseau de renseignement global, où des analystes peuvent rapidement traiter, fusionner et interpréter les données provenant de nombreuses sources différentes. Une fois traitées, les informations doivent être transmises aux bonnes personnes au bon moment.

Dans cette perspective, DCI, entreprise retenue pour mettre en œuvre la mesure d'assistance, cherche un prestataire spécialisé, en capacité de fournir une prestation RSR aéroportée au profit de la FMM jusqu'à fin 2025, objet du présent appel d'offres. Il sera demandé au fournisseur de fournir une prestation complète incluant la mise à disposition d'un aéronef avec équipage expérimenté, un service flexible à l'heure de vol pour le système RSR aéroporté, la conduite de missions de surveillance aérienne et, l'analyse des données collectées.

#### 4. LIVRABLES ET PRESTATIONS ATTENDUES

Afin de réaliser cette prestation de service, l'opérateur utilisera un avion de la gamme civile modifié pour des missions de collecte de renseignements, de surveillance et de reconnaissance.

L'avion est un vecteur robuste et économique pouvant opérer des terrains sommaires,

Le lieu de stationnement de l'aéronef est à N'Djamena (Tchad).

Une disponibilité maximale du vecteur est exigée.

Un nombre d'heures de vol minimum de quatre-vingt (80) heures mensuelles est souhaité. Si ce minimum horaire n'était pas réalisé en raison d'indisponibilité technique ou humaine ou de conditions météorologiques défavorables, le complément serait reporté sur le mois suivant.

- Spécifications opérationnelles :

Temps sur zone avec réserve de quarante-cinq (45) minutes de vol à l'atterrissage (cette réserve de vol pourra être adaptée par le commandant de bord en fonction des conditions météorologiques locales et dans la zone d'action et de l'état opérationnel des terrains de déroutements)

- Cas où la distance de la zone de déploiement est à environ 100 *Nautical Mile* (Nm) de N'Djamena

Temps de « patrouille sur zone » à la vitesse de surveillance optimum (qui sera précisée) et à l'altitude de 10 000 *feet* (ft) :

- Souhaité : 7 heures ou plus
- Minimum : 5 heures.

- Cas où la distance de la zone de déploiement est à environ 200 Nm de N'Djamena

Temps de « patrouille sur zone » à la vitesse de surveillance optimum (qui sera précisée) et à l'altitude de 10 000 ft :

- Souhaité : 5 heures et 30 minutes ou plus
- Minimum : 3 heures et 30 minutes

Pour rester le plus discret possible, l'appareil sera amené à évoluer le plus souvent entre 10000ft et 15000 ft sol.

Lors des missions, des vols à des altitudes plus faibles que celles préconisées ci-dessus seront possibles en fonction des contraintes opérationnelles et des conditions météorologiques locales. Cependant, elles ne devront jamais mettre en danger l'appareil et son équipage face aux menaces sol-air potentielles de types

armes légères automatiques ou Man pad, susceptibles d'être rencontrées sur zone. De même des altitudes de vols plus élevées que celles préconisées ci-dessus (jusqu'au plafond opérationnel de l'appareil) seront parfaitement possibles en fonction des contraintes opérationnelles et des conditions météorologiques locales.

- Capacités opérationnelles des capteurs à l'altitude optimum de surveillance de 10 000 ft :
  - Senseur Optronique :
    - Boule gyrostabilisée équipée d'un senseur inertielle intégré (IMU)
    - Caméras EO et IR (MWIR), HD avec tracking vidéo automatique des cibles fixes et mobiles (suivi de véhicules au sol)
    - Télémètre laser seulement
    - Capacité GMTI intégrée pour suivre les cibles mobiles dans l'image (Performances à proposer)
  - Capteur radar SAR avec capacité GMTI pour suivi de cibles mobiles
  - Capacité à pouvoir intégrer des capteurs de recueil de guerre électronique
  - Système C2 :
    - Un seul opérateur pour opérer le système de mission
    - Enregistrement des informations pendant tout le vol sur zone
    - Capacité de stockage des informations en conséquence
- Moyens radio embarqués
  - Radio V-UHF
  - Téléphone par satellite SATCOM
  - Radio air-sol dédiée pour une coordination éventuelle avec des troupes au sol
- Transmission de données  
Capacité de transmettre avant l'atterrissage toute ou partie des informations recueillies (vidéo ou data) par transmission de données tactiques (data link) en LOS (Line of sight) vers une station sol déployée sur la base de N'Djamena par le prestataire de service et mise en œuvre par un opérateur dédié du prestataire de service
- Capacité d'analyse des données collectées et de fourniture de rapports suite aux missions.

Le fournisseur déclare que les produits et services respectent en tout point la position commune 2008/944/PESC si les fournitures proposées dans l'offre comprennent des équipements figurant dans la liste commune des équipements militaires (Common Military List) de l'Union européenne.

Les équipements figurant dans cette liste ne doivent provenir que d'un des pays éligibles suivants, et ils ne peuvent être fournis que par un fournisseur ou un sous-traitant dont la nationalité est celle d'un des pays éligibles suivants :

Pays toujours éligibles : UE 27 états membres, Organisations internationales, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Islande, Kosovo, Liechtenstein, Moldavie, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie et Ukraine,

Peuvent également être éligibles les pays suivants : Chili, Mexico, Aruba, Canada, Hong Kong, Israël, Japon, Singapour, Corée du Sud, Suisse, Taïwan, Royaume-Uni,

Pour tout autre pays non listé ci-dessus : toute déviation par rapport à cette liste est interdite, sauf dérogation spéciale accordée par DCI et par l'autorité européenne.

Le détail des livrables et prestations attendues se trouve dans l'annexe 6.6 Détails techniques.

## 5. PLANIFICATION DU PROJET ET ASPECTS CONTRACTUELS

### 5.1 Clause de confidentialité

Les informations fournies par DCI dans le cadre de la présente procédure sont confidentielles et uniquement destinées à la préparation d'une offre par les candidats.

DCI et le soumissionnaire s'engagent à conserver de manière strictement confidentielle toute information ou document concernant l'autre partie de quelque nature qu'elle soit et dont ils auraient pu avoir connaissance dans le cadre de la présente consultation.

Les parties prendront vis-à-vis de leur personnel les mesures nécessaires pour assurer le respect de la confidentialité des documents et informations communiqués au sein du projet.

Le soumissionnaire s'interdit tout usage personnel ou commercial des données de base ou fichiers dont il aurait pu avoir connaissance sans l'autorisation expresse de DCI.

***Nota:*** L'engagement de confidentialité (NDA en Annexe 6.4) doit impérativement être retourné signé à DCI par mail (certificat signature électronique certifiée ou copie scan de l'original) et/ou par courrier (original à adresser) afin de permettre aux soumissionnaires d'accéder aux détails de la consultation et au dossier complet de réponse. Une fois la signature réalisée de l'engagement de confidentialité, ce dernier doit être retourné aux contacts indiqués à l'article 5.7 pour permettre aux soumissionnaires d'accéder aux Annexes 6.5 et 6.6.

### 5.2 Conditions d'achat

DCI n'accepte aucune participation aux frais de proposition et de réponse à la présente consultation et se réserve le choix d'interrompre à tout moment cette consultation sans être redevable d'une quelconque compensation et sans aucune obligation de commander ou de mettre en place un contrat.

Les prix seront libellés et payés en Euro.

Les conditions d'Achat DCI s'appliquent aux relations contractuelles liant DCI et ses fournisseurs. En présentant son offre, le soumissionnaire accepte les Conditions Générales et Conditions Particulières d'achat annexées au projet de contrat (Annexe 6.5) comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente, auxquelles il déclare renoncer. Toutes remarques et/ou réserves relatives à l'application des Conditions Générales et Conditions Particulières devront être émises de manière exhaustive par écrit au plus tard à la date limite de réception des réponses au présent appel d'offres dans la mesure où l'acceptation de ces Conditions Générales et Conditions Particulières d'Achat par le fournisseur candidat constitue un des critères déterminants de sélection du candidat par DCI. En l'absence de telles remarques ou réserves, le fournisseur déclare accepter sans réserve les termes des Conditions Générales et Conditions Particulières annexées au projet de contrat (Annexe 6.5) et s'engage à les respecter dans le cadre de la prestation de service objet du présent appel d'offres.

Les Conditions Générales et Conditions Particulières précitées prévaudront en cas de contradiction ou de différence entre les documents contractuels, sauf dispositions d'ordre réglementaire ou législatif contraires. L'Annexe 6.5 devra être datée et signée avec nom et fonction du signataire ayant pouvoir pour engager sa société, et cachet de la société. L'original est à renvoyer au plus tard le 20 mars 2024 à 12h00 heures.

### 5.3 Remise de l'offre

La réponse sera remise sous format électronique via la plateforme Kiteworks /Accellion de DCI (un accès à cette plateforme sera mis à disposition du soumissionnaire à l'envoi aux personnes identifiées de DCI à l'article 5.9 ci-dessous du NDA signé).

L'offre comprendra obligatoirement les éléments suivants :

- Une présentation générale de la société soumissionnaire,
- Une présentation de vos services et prestations et (produits) et de votre politique en matière de RSE et de santé sécurité au travail,
- Les références clients pour des prestations réalisées sur le même type de projet, notamment dans le secteur de la défense et des services aux armées si pertinent,
- Une proposition commerciale détaillant les tarifs de chaque poste, les prérequis éventuels, un calendrier prévisionnel (en adéquation avec le délai de livraison fixé à l'article 4 ci-dessus), la méthodologie proposée,
- L'attestation d'assurance responsabilité civile,
- Un certificat de non mise en procédure de redressement ou liquidation judiciaires,
- L'attestation de vigilance délivrée par l'organisme de recouvrement dont relève la société soumissionnaire qui mentionne notamment que vous êtes à jour de l'ensemble de vos obligations sociales.
- Le questionnaire de due diligences fournisseurs complété et signé avec les documents demandés joints
- L'acceptation du projet de contrat (Annexe 6.5) comprenant les éventuelles réserves conformément à l'article 5.2 ci-dessus
- Le BPU complété et signé
- L'attestation de Non-Présence dans la liste des sanctions de l'UE
- Produits et services en provenance des pays de la CML (sauf dérogation spécifique demandée)
- Déclaration du soumissionnaire relatif à sa capacité à déposer une licence d'exportation et liste des équipements (avec leurs références) qui pourraient être soumis à cette licence d'exportation.

Pour être recevables, les offres devront être :

- Complètes et devront être établies comme demandé dans le présent Cahier des Charges et comprenant l'ensemble des documents énumérés ci-dessus ainsi que l'accord de confidentialité signé ;
  - Les documents énumérés ci-dessus devront être nommé en utilisant l'indexation de l'annexe 6.2.2
  - Datées et signées avec nom et fonction du signataire ayant pouvoir pour engager sa société, et cachet de la société.
- Cas particulier :

Le soumissionnaire ne pourra faire intervenir des sous-traitants ou partenaires pour la réalisation de ce projet que si ceux-ci sont identifiés dès la réponse à cet appel d'offres et agréés par DCI ou préalablement agréés. Les sous-traitants doivent satisfaire aux mêmes critères d'éligibilité que le candidat. En particulier, les sous-traitants ne doivent pas faire l'objet de restrictions en lien avec la liste des sanctions de l'UE.

#### **5.4 Calendrier de l'appel d'offres**

Mise à jour de la publication de la consultation :	29/02/2024
Date limite du NDA :	18/03/2024 à 12h00 (heure de PARIS)
Envoi des questions des candidats (PARIS)	jusqu'au 08/03/2024 à 12H00 (heure de PARIS)
Publication des réponses :	12/03/2024
Date limite de réception des offres :	20/03/2024 à 12H00
Présentation des offres par les candidats retenus en <i>short List</i> :	Semaine du 25/03/2024 au 03/04/2024
Choix du candidat:	10/04/2024
Démarrage du projet :	à partir de la sélection

DCI pourra éventuellement être amené à modifier le présent calendrier et le notifiera par écrit aux candidats.

### 5.5 Validité de l'offre

L'offre sera valable 10 mois à compter de la date de réception de l'offre.

### 5.6 Critères de sélection de DCI

A l'issue de l'ouverture des offres, le comité étudiera la recevabilité des offres (critères énumérés ci-dessus). Les offres recevables feront l'objet d'une notation établie sur les critères suivants.

- Pertinence des modifications apportées au projet de contrat et des conditions générales et particulières qui y sont attachées (Annexe 6.5) (10%)
- Références clients pour des prestations similaires réalisées dans le secteur de la défense (1%)
- Compréhension de la mission : adéquation de la réponse au Cahier des charges (y compris son annexe 6.6 Détails techniques) (12%)
- Date de début de prestation (18%)
- Méthodologie proposée / planning (11%)
- Capacité maximale d'heures de vol mensuelles (10%)
- Capacité à exploiter les données issues des capteurs avion (11%)
- Capacité à intégrer les optionnels (6%)
- Montant global de l'offre (correspondant au BPU détaillé, complété et signé) (21%)

### Prix et règlement

Conformément au BPU, l'offre commerciale devra être détaillée par phase.

En conséquence :

- Dans le cas où, la réalisation de la prestation nécessiterait un délai supplémentaire, l'éventuel surcoût engendré serait entièrement supporté par le soumissionnaire.

Comme exposé à l'article 5.4 :

- le marché est à obligation de résultat avec un forfait par phase et accompagné d'un livrable.
- le soumissionnaire devra prévoir un calendrier précis de la réalisation de la prestation. Le respect du calendrier constitue une condition déterminante pour DCI.

### 5.7 Examen des offres

DCI procède à l'ouverture des offres initiales remises par les soumissionnaires et à la notation des offres, sur la base des critères pondérés énoncés à l'article 5.6, dans le respect des exigences de recevabilité fixées à l'article 5.3.

L'élimination des soumissionnaires en raison de l'irrecevabilité de leur offre leur est notifiée, en leur indiquant qu'ils disposent d'un délai 15 jours ouvrés pour porter une réclamation auprès de DCI.

Les trois soumissionnaires dont les offres ont reçu les meilleures notes à l'issue d'une première notation (« short listés ») sont invités à une séance de soutenance.

DCI peut conduire des négociations avec les candidats dont les offres sont short listés, dans des conditions et selon des modalités déterminées par DCI, dans le respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats. A l'issue des négociations, DCI informe les soumissionnaires de la clôture de la phase de négociation et invite les soumissionnaires à remettre une offre finale sur la base de ce qui aura été négocié, dans un délai suffisant.

Les offres finales sont ouvertes et classées sur la base des critères pondérés énoncés à l'article 5.6.

### **5.8 Information des candidats du résultat de l'appel d'offres**

DCI informe les soumissionnaires du résultat de l'Appel d'offres en indiquant au soumissionnaire ayant obtenu la 2ème meilleure note qu'il est le candidat de réserve en cas de retrait du candidat retenu ou d'échec de la mise au point du contrat.

DCI notifie aux candidats non retenus le rejet de leur offre en leur indiquant qu'ils disposent d'un délai 15 jours ouvrés pour porter une réclamation auprès de DCI.

### **5.9 Demande d'informations et contacts**

Les renseignements complémentaires seront à demander à :

**Benoît CIRÉE**  
Chef projet

[Benoit.ciree@groupedci.com](mailto:Benoit.ciree@groupedci.com)

Pour la gestion de projet et Maîtrise d'ouvrage, besoin métiers

**Céline BENARD/Myriam TOUMI**  
Acheteur/Approvisionneuse

[Celine.benard@groupedci.com](mailto:Celine.benard@groupedci.com)/[Myriam.toumi@groupedci.com](mailto:Myriam.toumi@groupedci.com)

Pour les aspects commerciaux et contractuels

**Nota bene** : Pour pouvoir répondre efficacement aux éventuelles questions que vous pourriez nous poser, merci de faire parvenir vos messages à l'ensemble des contacts cités ci-dessus. DCI transmettra à l'ensemble des soumissionnaires les questions/réponses susceptibles de contribuer à la bonne conduite de l'appel d'offres. Dans un souci d'équité, DCI répondra à l'ensemble des soumissionnaires par publication sur le site de DCI.

Points d'attention : Aucune proposition ne doit être transmise directement (c'est-à-dire personnellement) au contact technique d'une quelconque manière que ce soit (téléphone, mail, courrier, etc...) sous peine

d'exclusion de l'appel d'offres. La réponse à cet Appel d'Offres devra être transmise via la plateforme Kiteworks/Accellion.

## **ANNEXES**

- Annexe 6.1 : Questionnaire de due diligence fournisseurs
- Annexe 6.2 : BPU
- Annexe 6.2.2 : Indexation des documents demandés
- Annexe 6.3 : Questions/Réponses
- Annexe 6.4 : Engagement de confidentialité (NDA)

Les Annexes suivantes vous seront transmises à la signature du NDA :

- Annexe 6.5: Projet de contrat à valider pour acceptation des conditions d'achat
- Annexe 6.6 : Détails techniques